

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er décembre 2014 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Patrick Martel, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01
CA14 26 0342

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er décembre 2014

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2014, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA14 26 0343

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et les villes*;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

15.01

CA14 26 0344

Engagement d'allocation prioritaire d'une somme de 187 500 \$, à même le Programme triennal d'immobilisations 2016, en vue d'apporter des améliorations à la piste d'athlétisme du parc Étienne-Desmarteau dans le cadre de sa reconstruction par la Direction de l'eau potable

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Lors de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, qu'une somme de 187 500 \$ soit dédiée aux améliorations apportées à la piste d'athlétisme du parc Étienne-Desmarteau dans le cadre de la reconstruction complète des installations sportives au-dessus du réservoir Rosemont qui sera effectuée par la Direction de l'eau potable.

De déposer une demande de financement au Service de la diversité sociale et des sports de la Ville Montréal dans le cadre de son « Programme des équipements sportifs supra locaux ».

D'autoriser M. Daniel Moreau, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer tout document relatif à l'obtention de la demande de financement au Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal dans le cadre de son « Programme des équipements sportifs supra locaux ».

Adoptée à l'unanimité.

1144288001

15.02

CA14 26 0345

Motion d'intention relative à la limitation des vitesses de circulation autorisées dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ATTENDU QUE la sécurité de tous les usagers de la route doit être assurée par l'arrondissement;

ATTENDU QUE la vitesse des véhicules roulants a un effet direct sur la gravité des blessures découlant d'un accident;

ATTENDU QUE le plan local de déplacement de l'arrondissement recommande d'offrir un environnement convivial et sécuritaire aux piétons et aux cyclistes;

ATTENDU QUE le plan local de déplacement de l'arrondissement recommande d'alléger la circulation sur les rues locales;

ATTENDU QUE la réduction de la limite de vitesse à 30 km/h est reconnue comme étant une mesure permettant d'améliorer la convivialité des déplacements;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement souhaite aller en ce sens, à l'instar d'autres arrondissements comme Outremont et le Sud-Ouest;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De demander à la direction d'arrondissement de proposer au conseil d'arrondissement un plan de réduction des limites de vitesse du réseau de rues résidentielles et collectrices.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA14 26 0346

Approbation d'une convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. » - Octroi d'une contribution financière totale de 369 210 \$, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) dans les arrondissements, d'une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2017 (contrat numéro RPPL14-11048-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », d'une durée de trois ans, se terminant le 31 décembre 2017, établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution financière.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer en conséquence une contribution financière annuelle de 120 641 \$ pour l'année 2015, de 123 054 \$ pour l'année 2016 et de 125 515 \$ pour l'année 2017 à la « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », pour la réalisation des activités du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, de services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1141663008

20.02
CA14 26 0347

Approbation de l'entente relative à l'installation d'abribus sur le domaine public de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie intervenue entre l'arrondissement et la Société de Transport de Montréal (STM)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver l'entente relative à l'installation d'abribus sur le domaine public de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, entre l'arrondissement et la Société de Transport de Montréal.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.
1140284006

20.03
CA14 26 0348

Octroi d'une contribution financière de 558 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » qui agira comme fiduciaire pour la réalisation de la formation des aides-moniteurs camps de jour

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 558 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » qui agira comme fiduciaire pour la réalisation de la formation des aides-moniteurs camps de jour.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1143769002

20.04

CA14 26 0349

Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » - Octroi d'une contribution financière de 5 220 \$ pour la réalisation des activités qui se dérouleront à la patinoire du parc Molson à l'hiver 2015

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation des activités qui se dérouleront à la patinoire du parc Molson à l'hiver 2015.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 5 220 \$ pour l'année 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1143769003

20.05

CA14 26 0350

Approbation d'une convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2017 - Octroi d'une contribution financière totale de 1 210 478 \$, pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (contrat numéro RPPL14-11049-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. » d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2017, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière.

D'octroyer une contribution financière de 395 529 \$ pour l'année 2015, de 403 440 \$ pour l'année 2016 et de 411 509 \$ pour l'année 2017 à la « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction du développement territoire et des études techniques pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1142913015

20.06

CA14 26 0351

Augmentation de la valeur totale des contrats de 185 427,20 \$ (taxes incluses) pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement portant ainsi la dépense totale à 1 912 048,90 \$ pour les contrats visés - Appels d'offres 12-12089 (RPPS12-02021-OP – 6 soumissionnaires) et 12-12395 (RPPS12-08060-OP - 5 soumissionnaires) - Contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 185 427,20 \$ pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement, portant à 1 912 048,90 \$, la dépense totale autorisée pour les contrats RPPS12-02021-OP et RPPS12-08060-OP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1146029001

30.01

CA14 26 0352

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 27 septembre 2014 au 31 octobre 2014, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 septembre 2014 au 31 octobre 2014 - En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 27 septembre 2014 au 31 octobre 2014, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 septembre 2014 au 31 octobre 2014, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

1143879007

30.02

CA14 26 0353

Autorisation de dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des biens ou services prévus dans une entente cadre, fournis par le Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) ou par la Commission des services électriques (CSE) en tant que fournisseurs internes selon les budgets prévus à cet effet au budget de fonctionnement 2015 votés, et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'investissement 2015-2017, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et autoriser pour ces dépenses, des virements de crédits en respect du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie après approbation du gestionnaire responsable du budget

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser des dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des biens et services prévus dans une entente-cadre, fournis par le Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) ou par la Commission des services électriques (CSE) en tant que fournisseurs internes selon les budgets prévus à cet effet au budget de fonctionnement 2015 voté, et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'investissement 2015-2017.

D'autoriser pour ces dépenses des virements de crédits en respect du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie après approbation du gestionnaire responsable du budget.

Adoptée à l'unanimité.
1143879006

40.01

CA14 26 0354

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics :
« Animation patinoire Petite-Italie », « Sur grand écran près de chez vous »,
« Chacun son défi santé »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser du 20 décembre 2014 au 22 février 2015, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement **« Animation de la patinoire de la Petite-Italie »**, dans le parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2014-26-275, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2014-26-276, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser le 22 janvier 2015 de 17 h à 20 h, dans le cadre de l'événement **« Sur grand écran près de chez vous »**, dans le parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2014-26-277, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 15 février 2015 de 13 h à 16 h, dans le cadre de l'événement **« Chacun son défi santé »**, dans le parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2014-26-278, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1146762008

40.02

CA14 26 0355

Édiction d'une ordonnance modifiant les jours et la fréquence de la collecte des matières résiduelles en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (R.R.V.M., c. S-0.1.1)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2014-26-279, modifiant les jours et la fréquence de la collecte des matières résiduelles, en vertu du *Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (R.R.V.M., c. S-0.1.1) et selon les parties du territoire qu'elle désigne.

Adoptée à l'unanimité.
1142913016

40.03

CA14 26 0356

Édiction d'une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6577-6789, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2014-26-280, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6577-6589, rue Saint-Hubert (lot numéro 2 332 998, du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1140963073

40.04

CA14 26 0357

Appel d'une décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 6880, 32^e Avenue - Demande de permis 3000885244

ATTENDU QUE le comité de démolition a refusé la démolition du bâtiment situé au 6880, 32^e Avenue lors de sa rencontre tenue le 15 octobre 2014;

ATTENDU QU'une demande d'appel a été déposée en date du 19 octobre 2014;

ATTENDU QU'en vertu de la section IX du *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA-6), le conseil d'arrondissement doit statuer sur le dossier, suivant une demande d'appel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De renverser la décision du comité de démolition, rendue le 15 octobre 2014, à l'effet d'accepter la démolition du bâtiment situé au 6880, 32^e Avenue, aux conditions suivantes :

1. que le projet de remplacement soit soumis à une évaluation en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme* et approuvé par le conseil d'arrondissement, aux conditions suivantes :
 - a) que le projet de remplacement respecte les caractéristiques principales de la typologie du bâtiment démoli, notamment au niveau des matériaux et des profils de toitures;
 - b) que la volumétrie du bâtiment démoli demeure prédominante dans la composition du projet de remplacement;
 - c) que les plans du projet de remplacement soient accompagnés d'un plan d'aménagement paysager;
 - d) qu'une évaluation du couvert végétal soit effectuée par un ingénieur forestier et que le projet de remplacement en tienne compte afin de minimiser l'abattage d'arbres;
 - e) qu'une garantie monétaire supplémentaire soit exigée pour assurer la protection du couvert végétal;
2. qu'une première garantie monétaire au montant de 142 300 \$, soit l'équivalent de la valeur au rôle d'évaluation du bâtiment, soit déposée, afin d'assurer l'achèvement des travaux de construction extérieurs du projet de remplacement, dans un délai de 18 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;
3. que la garantie monétaire mentionnée au point précédent soit maintenue, jusqu'à 60 jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux extérieurs du projet de remplacement conformément aux plans approuvés par le comité consultatif d'urbanisme, et qu'une disposition obligeant l'émetteur à en renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance soit incluse;
4. qu'une seconde garantie monétaire au montant de 4 455,59 \$, soit l'équivalent de la valeur estimée de l'arbre en façade situé sur le domaine public et les coûts de son élagage, soit déposée, afin d'en assurer sa protection;
5. que la garantie monétaire mentionnée au point précédent soit maintenue, jusqu'à 24 mois suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager du projet, conformément aux plans approuvés par le comité consultatif d'urbanisme, et qu'une disposition, obligeant l'émetteur à en renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance, soit incluse.

Le tout, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), adopté par le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1140963072

40.05
CA14 26 0358

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux aribus à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-108)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux aribus à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-108), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-108).

Adoptée à l'unanimité.
1140284008

40.06
CA14 26 0359

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances » (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, relatif aux activités de livraison de marchandises par un véhicule lourd (RCA-112)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances » (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin de revoir les heures permises de livraison de marchandises par un véhicule lourd (RCA-112), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3) », afin de revoir les heures permises de livraison de marchandises par un véhicule lourd, tel que défini à l'article 4 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2), sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1140963066

40.07
CA14 26 0360

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (exercice financier de 2015) » (RCA-113)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (exercice financier de 2015) » (RCA-113), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (exercice financier de 2015) » (RCA-113).

Adoptée à l'unanimité.
1143879003

40.08

CA14 26 0361

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur les tarifs - Exercice 2015 » (RCA-114)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement sur les tarifs - Exercice 2015 » (RCA-114), relatif à la tarification de biens et de services, a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs – Exercice 2015 » (RCA-114), relatif à la tarification de biens et de services.

Adoptée à l'unanimité.
1141307018

40.09

CA14 26 0362

Adoption - Règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la « Société de développement commercial Promenade Masson », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation » (RCA-115)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du Règlement intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation » (RCA-115), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Promenade Masson pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation » (RCA-115).

Adoptée à l'unanimité.
1140963003

40.10
CA14 26 0363

Adoption - Règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation » (RCA-116)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation » (RCA-116), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Plaza St-Hubert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation » (RCA-116).

Adoptée à l'unanimité.
1140963059

40.11

CA14 26 0364

Adoption - Règlement intitulé « Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, et imposant une cotisation » (RCA-117)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie-Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation » (RCA-117), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un projet de Règlement intitulé : « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement et imposant aux membres de la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation » (RCA-117).

Adoptée à l'unanimité.

1140963062

40.12

CA14 26 2014-25

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie » (01-279), afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42).

1140963070

40.13

CA14 26 0365

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de permettre les usages aquaculture et activité agricole maraîchère ou horticole, dans certains secteurs et à certaines conditions (01-279-40)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-40).

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1141016013

60.01
CA14 26 0366

Prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA14 26 0281

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA14 26 0281.

Adoptée à l'unanimité.
1141307019

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 53.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 janvier 2015.